Zeitschrift: Mitteilungen / Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung =

Bulletin d'information / Société suisse d'études généalogiques

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung

Band: - (1992)

Heft: 40: [Édition française]

Rubrik: Communication du caissier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

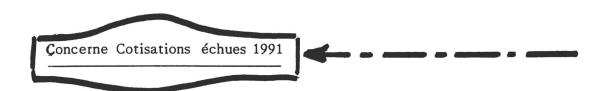
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMUNICATION DU CAISSIER



Mesdames, Messieurs,

Au 31 décembre 1991, nous avons atteint un record absolu. Malheureusement, il s'agit d'un record négatif. Ce 31 décembre, le poste des cotisations impayées pour la seule année 1991 se montait à

Fr. 8'095.-impliquant que plus de

200 membres

de la société n'avaient
pas versé leur cotisation

de
Fr. 40.--.

Après avoir pu compenser le retard de parution de l'Annuaire 1990 par l'édition en temps voulu de l'Annuaire 1991, nous pensions que l'important effort, le rythme de travail soutenu et le dévouement des collaborateurs – uniquement des bénévoles – tant pour la rédaction que pour la production de ces ouvrages, serait honorée en conséquence. Ce fut une grande déception pour nous.

Aujourd'hui encore, une somme importante reste impayée. Nous avons peine à comprendre pourquoi il semble si extraordinairement difficile à une partie de nos membres de verser cette modeste somme à notre

> compte de chèques postaux Berne 30-9859-9

Il s'agit du <u>3ème rappel</u> de cotisations 1991! Nous avons commencé l'année 1992, quelques membres ont spontanément versé leur cotisation de Fr. 40.--, et nous aimerions voir d'autres membres suivre cet exemple.

SOCTETE SUISSE D'ETUDES GENEALOGIQUES

Uh grand/merci d'avance